

# Au cœur de l'actu

N°2

Avril

2020

Spelc

au cœur de l'action

## L'édito

Bientôt un mois que nous sommes confinés. Pour l'équipe du Spelc Centre Poitou-Charentes, cela ne doit pas être synonyme d'isolement mais de nouvelles solidarités.

Depuis le 16 mars, nous sommes à vos côtés : chefs d'établissement, enseignants et salariés qui ont déployé beaucoup de créativité pour rejoindre les élèves et leurs familles à distance ainsi que ceux qui ont accueilli certains élèves dans les établissements. Plutôt que parler de continuité pédagogique, nous pensons qu'il faut à tout prix éviter la discontinuité. A ce jour, nous nous posons beaucoup de questions sur les modalités de sortie du confinement.

Actuellement, la pause s'impose pour tous les membres de la communauté éducative sauf pour les responsables du Spelc Centre Poitou-Charentes qui restent à votre écoute.

Martine Schulé

La gazette du Spelc Centre Poitou-Charentes

Siège social : 6 rue de Tolbiac - 37100 TOURS 06 08 86 79 50

Secrétariat : BP 14 - 79800 LA MOTHE SAINT HERAY 06 14 12 56 26

Mail : [secretariat@spelc-centre-poitou-charentes.fr](mailto:secretariat@spelc-centre-poitou-charentes.fr)



**Continuité pédagogique. Quel bilan après 4 ou 5 semaines?**

**Nous faisons le tour de la question pages 2 et 3.**

## Les questions des adhérents

*Si le Spelc vous apporte des réponses, c'est que vous avez posé les bonnes questions. La preuve dans cette rubrique.*

### Un établissement qui a accueilli un enfant ou un adulte contaminé doit-il fermer ?

Dès qu'il est avéré qu'un « cas confirmé » a fréquenté les locaux, un nettoyage minutieux des sols et des surfaces doit être effectué et toutes les pièces aérées. Dans l'attente de ce nettoyage, les personnes présentes dans l'établissement ne peuvent plus se rendre dans les lieux fréquentés par la personne infectée. Si le nettoyage ne peut être effectué avant le retour des enfants, ceux-ci doivent être accueillis dans un autre établissement à proximité.

Si un enfant accueilli a un parent identifié comme « cas confirmé », il ne peut plus être admis dans l'école.

### Les personnels peuvent-ils ou doivent-ils se présenter avec un masque ?

A ce jour (16 avril), rien ne l'interdit et rien ne l'oblige. Nous sommes dans l'attente de nouvelles directives ainsi que des informations sur la dotation des établissements en masques.

### Qui doit être présent dans l'établissement pendant le service ?

Les chefs d'établissement organisent ce service avec des personnels volontaires. Ils doivent pouvoir se rendre dans l'établissement en limitant leurs déplacements. Si le chef d'établissement est absent, il doit pouvoir être joint par messagerie ou par téléphone, mais il est souhaitable qu'il soit dans l'établissement pendant l'accueil.

Les locaux utilisés doivent être nettoyés et désinfectés deux fois par jour, ce qui sous-entend la présence d'une autre personne.

### Le service est-il maintenu pendant les vacances ?

Depuis le 20 mars, le service d'accueil a été étendu aux temps périscolaires et aux jours de fermeture des écoles. Dans l'absolu, les établissements scolaires peuvent être sollicités pendant les vacances. Sur le terrain, dans nos régions, les collectivités locales ont mobilisé leurs moyens et ont pris le relais pour permettre aux personnels de l'Education nationale de souffler.



# Continuité pédagogique. Où en sommes-nous ?

Le mois de mars 2020 restera marqué par la mesure inédite de fermer l'accès au plus grand nombre d'élèves à tous les établissements scolaires et universitaires pour des raisons sanitaires. Cette période aura aussi été marquée par l'apparition d'expressions nouvelles, comme la continuité pédagogique ou la nation apprenante. Ces grands termes étaient destinés à rassurer la population en prétendant que la fermeture des écoles n'empêcherait pas la poursuite des cursus et des apprentissages.

Au bout d'un mois, l'expérience prouve que c'est nettement plus compliqué et ce n'est pas une surprise au demeurant. La crise que nous traversons pousse les personnels de l'éducation à travailler différemment dans des conditions problématiques. Il n'est évidemment pas question de comparer ces conditions avec ce que vivent les personnels soignants, en première ligne dans la lutte auprès des malades atteints du Covid-19. Pourtant, vos témoignages nous décrivent des situations pour le moins inconfortables.

### Comme si tout le monde vivait connecté

Les enseignants plein de bonne volonté ont pu croire pendant quelques jours qu'un enseignement à distance se mettrait en place via les technologies existantes. Toutes les plateformes numériques ont été prises d'assaut. Le manque de fiabilité pour certaines et le manque de disponibilité pour d'autres ont été à l'origine d'un renoncement pour la plupart des usagers novices. Lancer les enseignants sur cette voie, c'était déjà supposer que tous les professeurs pourraient travailler de chez eux avec leur équipement personnel, qu'ils utiliseraient tous un forfait illimité de téléphonie mobile et que tout le monde vivait connecté. Contrairement à ce qui a pu être annoncé devant les médias par le ministère, l'insuffisance des équipements est flagrante et ne permet pas d'assurer la classe à distance. L'expérience forcée a mis à jour des besoins d'investissement et de formation très

importants.

Pour la majorité des enseignants, il a fallu s'adapter en un temps record. Une recherche d'activités de consolidation ou de révision au début. Puis une adaptation des cours par la suite. Sans oublier le suivi du travail rendu par les élèves. Cette charge de travail supplémentaire, dans l'urgence, a souvent projeté les enseignants vers des contrées inconnues sur la toile.

Ce fut la ruée sur les ressources en ligne, souvent partagées par des professeurs ou des équipes pédagogiques. Ces ressources éducatives sont parfois bien éloignées des véritables besoins. Trouver le bon outil adapté à son niveau de classe prend du temps et demande un discernement qui n'est plus forcément au programme dans les formations initiales.

### Des enseignants au service des autres

Par bonheur, certains professeurs travaillaient déjà avec des supports numériques, ils n'ont pas été pris au dépourvu. Des écoles avaient un temps d'avance, avec des ENT, des classes virtuelles ou des adresses mail déjà ouvertes pour les élèves. Leurs enseignants ont certainement économisé du temps et des efforts. Dans bien des établissements, ils se sont mis au service des autres. Mais il a souvent fallu dépenser une grosse énergie à régler les problèmes techniques, à informer, à imaginer des tutoriels.

Les dispositifs mis en place l'ont souvent été dans une totale improvisation. Certes, avoir une capacité d'adaptation est une qualité essentielle pour les enseignants. Mais l'improvisation est généralement accompagnée d'un manque de coordination. La multiplication des outils et des canaux de communication utilisés a provoqué bien des difficultés. Les enseignants en poste sur deux établissements se sont retrouvés étirés entre deux organisations différentes.

Les équipes se sont clairement mobilisées pour assurer cette continuité annoncée. Des chefs d'établissement se sont félicités de voir ainsi un sursaut du travail d'équipe. Nous pourrions effectivement nous en réjouir en perdant de vue la pandémie et ses effets dramatiques à l'origine de cette réaction en chaîne. La difficulté, pour ces équipes et leur direction, a été d'avancer en ordre de marche, dans les limites fixées par l'Etat.

### Une page dédiée sur notre site

Dès le 16 mars, le Spelc Centre Poitou-Charentes a ouvert une page sur son site internet pour publier quotidiennement les communications officielles. Face à la soudaine fermeture des établissements, les personnels ont été inondés d'informations plus ou moins vérifiables et de consignes plus ou moins claires et applicables. Nous avons bien senti qu'un tri était nécessaire et que la hiérarchisation des urgences n'était pas évidente. Entre les propos des ministres relayés dans les médias, les notes du Secrétariat général de l'Enseignement catholique, les consignes des DSDEN ou des rectorats, les mails envoyés par les Directeurs diocésains, la profusion d'informations s'est vite

transformée en confusion.

Dans nos régions, les appels des personnels nous ont montré le manque de clairvoyance face à la crise qui couvait et éclatait subitement. Dans certains établissements, il a été exigé une présence quotidienne des personnels. Des permanences ont été assurées pour recevoir physiquement des familles. Plus grave, des informations concernant des cas confirmés de Covid-19 n'ont pas été communiquées au personnel en contact avec les enfants concernés. Il a fallu plus d'une semaine dans des établissements pour que la mesure de la gravité de la situation sanitaire soit prise en compte.

### La priorité sanitaire pas toujours appliquée

Par la suite, l'accueil des enfants de soignants a aussi donné lieu à des dysfonctionnements insupportables. Nous avons reçu bon nombre de demandes sur le caractère obligatoire de ce service et sur les conditions de sa mise en place. Des enseignants ont pris en charge le nettoyage du mobilier, du matériel ou encore des poignées de porte... faute de mieux, pour tenter d'assurer un minimum de sécurité sanitaire. En région Centre, une aide-maternelle a contracté le virus au contact d'élèves dont le père avait été contaminé. Malgré les consignes nationales, la priorité absolue à la préservation n'a pas toujours été perçue ou bien appliquée, au détriment de la santé des personnels volontaires.

Côté parents, il est bien évident que personne ne pouvait être prêt. Débrouille et improvisation au menu, tant mieux si vous pouvez vous permettre d'ajouter ce travail à temps partiel dans votre emploi du temps. Et sinon, tant pis ?

On sait que seulement la moitié des parents peuvent suivre la scolarité de leur enfant en primaire sans aucune difficulté en temps ordinaire. Face à des cocktails d'activités envoyés par des professeurs croyant bien faire, des familles ont été mises sur la touche. Encore une fois, il ne faut pas feindre la découverte du caractère discriminant des dispositifs d'école à distance. Nous savions très bien que l'école est un lieu privilégié pour toutes les familles qui n'ont aucun moyen de participer à la continuité pédagogique.

### Chacun à un bout de la ligne

Plus globalement, la maison n'est pas la classe. Pédagogie et distance sont des mots qui vont difficilement ensemble. Comme aimait à le rappeler un ancien directeur diocésain, en Grèce antique, le pédagogue était celui qui accompagnait l'enfant sur le chemin de l'école. Depuis quelques semaines, à un bout de la ligne, l'enseignant s'est retrouvé seul posté devant un écran alors que le sel de cette profession, c'est d'être avec des élèves, de capter une parole, une intonation, un geste, un regard... A l'autre bout, l'élève s'est retrouvé sans le groupe classe, sans l'enseignant pour l'accompagner et aussi en grand déficit de socialisation.

Face à ce constat, une nouvelle fois, les enseignants se sont adaptés. Tout le monde multiplie les efforts. On lit qu'il faut « contacter chaque famille par téléphone au moins une fois par

semaine », « pour un pilotage de la réussite des élèves ». La communication s'est alors grandement accrue entre parents et professeurs. Pour pallier au manque de lien social, enseignants et équipes de direction mettent en place des classes virtuelles pour faire parler les élèves entre eux.

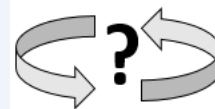
### Des élèves « perdus » malgré les efforts

Emploi du temps allégé, activités surtout axées sur de la consolidation ou de la révision, organisation pour appeler les familles et relier les élèves. La continuité est en marche. Malgré tout, les enseignants contactés avant de rédiger cet article ont tous « perdu » des élèves. Le lien aurait été conservé pour 60 à 80 % d'entre eux. Ce qui en revient à dire qu'il a été perdu avec 20 à 40% de nos élèves, ce qui n'est pas une mince proportion, en sachant que pour certains, aucun contact n'a pu être maintenu. Une dizaine de coups de téléphone n'a pas valeur d'enquête, mais les chiffres communiqués par une fédération de parents d'élèves sont dans cette moyenne. La situation serait bien plus dramatique dans l'enseignement professionnel. La continuité pédagogique « à distance » a mis certains élèves à une distance supplémentaire, malgré tous les efforts fournis par les équipes.

On a compté sur les enseignants pour assurer cette continuité, on compte encore sur eux pour inventer la suite. Une question rôde : « Comment pourrait évoluer l'école ? » Certains pensent même « Comment devrait évoluer l'école ? »



## Quelle évolution pour l'école?



A travers les rencontres et les lectures trois axes principaux semblent se dégager.

### Une évolution des ressources, des relations et de la pédagogie

Le premier, c'est celui des ressources. Plutôt que de tomber dans une recherche par thème ou par niveau qui envoie tous les enseignants sur les mêmes sites référencés, il faudrait pouvoir garantir un accès plus intelligent aux ressources. Un accès en fonction des projets, des situations, des besoins ou même des spécificités locales. De nouvelles ressources numériques en développement pourraient enrichir et diversifier les pratiques, plutôt que de les uniformiser et les plaquer.

Le deuxième axe est la transformation des relations. Celles-ci ont été multipliées sauf dans les établissements qui ont bloqué les fonctionnalités de leur outil de communication. Ces cas sont rares, mais il en existe. En quelques semaines, les relations sont devenues plus directes, plus fréquentes, plus compréhensives aussi. L'accompagnement des élèves et des familles en récolte des bénéfices, avec des conséquences positives en termes de coopération, d'individualisation des parcours et d'orientation. Cependant, cette évolution sera considérée comme positive quand toutes les familles pourront en bénéficier.

Le troisième axe est purement pédagogique. Il consisterait à diminuer la part d'enseignement en cours, devant des grands groupes, avec des espaces et des créneaux dédiés à d'autres formes d'activités où l'élève serait le moteur. Des groupes plus restreints qui se retrouveraient dans l'établissement et qui se prolongeraient à distance par des liaisons informatiques. Le numérique ne serait plus centré sur une course individuelle à la ressource, mais dédié à l'échange, à la coopération, à l'entraide. Une véritable révolution qui sous-entend l'abandon partiel d'un modèle ancestral pour laisser de la place à des pratiques déjà

expérimentées mais encore nouvelles.

Pour le moment, cette évolution ne bénéficie pas le temps de la réflexion. A partir du 11 mai, nos établissements pourraient à nouveau accueillir des élèves. D'après le premier ministre, une organisation de cette « rentrée » sera détaillée d'ici quelques jours. Nous serons très attentifs à ce qui sera exposé au niveau national, à ce qui sera transmis par les instances académiques et celles de l'Enseignement catholique et à ce qui sera vécu sur le terrain. Il y a fort à parier que les équipes seront fortement sollicitées pour s'adapter à une nouvelle situation. Elles devront faire preuve de réactivité et d'imagination pour laisser le moins d'élèves au bord de la route.

### Des équipes sollicitées, mais dans quelles conditions?

Pour conduire cette évolution, l'enseignant sera en première ligne pour concevoir, organiser, se former. Il aura de nouvelles tâches qui ne viendront pas remplacer mécaniquement le lot de préparations, de corrections, de conseils de classe... Il devra aussi acquérir de nouvelles compétences qui ne viendront pas se substituer, mais bien s'ajouter aux compétences actuelles d'un professeur. Ces évolutions ne se feront pas sans formation ni aménagement du temps et des lieux de travail. Ce constat fait écho au dossier de notre premier numéro.

Demander plus aux enseignants, sans toutefois décider d'une évolution significative des conditions de travail et des salaires, c'est juste une illusion. Le pouvoir politique, président en tête, affirme haut et fort que les personnels de santé, au regard de leur engagement, seront récompensés et personne ne viendra le contredire. Nous affirmons que les enseignants ne doivent pas être oubliés pour autant.

Bruno GOUILLON

Et pendant ce temps-là...



Que devient la réforme des retraites?

### Réforme des retraites et état de crise sanitaire

Fin février, le Premier ministre a annoncé un recours à l'article 49.3 de la constitution. Des amendements ont été insérés. Il restait en suspens des points négociés avec les partenaires sociaux pendant que le texte était examiné à l'Assemblée. Cette réforme avait encore un long chemin à parcourir avant d'aboutir à une adoption définitive, entre autres il fallait qu'elle passe par le Sénat. Une suspension des débats était déjà prévue pendant la campagne des élections municipales. Finalement, le 16 mars dernier, lors de l'annonce des mesures de confinement, le Président de la République a déclaré la suspension de toutes les réformes, à commencer par celle des retraites.

### Et pour les prochains départs?

Pour les personnes qui ont prévu de partir en retraite en septembre prochain, il est largement temps d'effectuer la demande de liquidation.

Pour un départ avec le RETREP, le dossier doit avoir été déposé auprès de la DSDEN (1<sup>er</sup> degré) ou du rectorat (2<sup>d</sup> degré). Il n'y a pas d'autre démarche à effectuer.

Dans le cadre d'un départ dans le régime général (retraite définitive ou progressive), il faut évidemment privilégier les démarches en ligne, à partir du site de l'assurance retraite : <https://www.lassuranceretraite.fr/>

Pour les actuels retraités, l'état de crise sanitaire n'aura aucun effet sur le versement des pensions.

Le service retraite du Spelc Centre Poitou-Charentes reste comme toujours à votre disposition. N'hésitez pas à contacter Philippe Mesnager :

Par mail : [p.mesnager@spelc-centre-poitou-charentes.fr](mailto:p.mesnager@spelc-centre-poitou-charentes.fr)

Par téléphone : 06 14 12 56 26.

Sur le terrain



Mouvement de l'emploi, le Spelc s'y emploie.

**Malgré les conditions, le mouvement de l'emploi doit se poursuivre. Echanges de mails, réunions téléphoniques, visioconférences. Les moyens changent mais l'engagement du Spelc reste le même.**

Malgré l'impossibilité de se réunir physiquement, les commissions de l'emploi doivent fonctionner.

Nos représentants continuent leur travail par tous les moyens possibles, multipliant les échanges de mails, les appels téléphoniques et les visioconférences. Il ne faut pas oublier l'important travail qui consiste à vérifier les données fournies par la commission, en les croisant avec celles de la DSDEN ou du rectorat, avec celles de l'année passée et avec nos propres informations.

Si les années passent, nos points d'attention restent les mêmes. Nous exigeons une publication de la liste des postes vacants ou susceptibles de l'être la plus rigoureuse possible afin qu'aucun emploi ne soit oublié. Cette année, cette publication sera décalée par rapport au calendrier prévisionnel. Nous sommes également très attentifs au classement des enseignants entrés dans le mouvement. En effet, la codification de la priorité de chaque personne est vérifiée, en particulier lorsqu'il faut prendre en compte des impératifs familiaux ou médicaux. Une fois que le mouvement est lancé, nous veillons au respect de l'ordre dans lequel les vœux sont effectués. Les refus des chefs d'établissement sont systématiquement étudiés et leur motivation est passée au crible.

De nombreux enseignants font appel à nos services pour que nous suivions leur dossier. Un enseignant qui confie le suivi de sa demande au Spelc a des garanties. Nous lui apportons des informations, des conseils, nous vérifions que son dossier est complet et qu'il sera envoyé dans les temps. Nous le tenons au courant des avancées de sa demande au fur et à mesure.

En commissions du 1<sup>er</sup> degré (CIDE/CRDE) et du 2<sup>d</sup> degré (CAE), nous nous assurons du respect de l'accord sur l'emploi. Surtout, si la moindre occasion se présente pour faire obtenir un vœu plus élevé dans la liste, nous la saisissons (voir l'exemple ci-dessous).

Là où d'autres syndicats voudraient figer le mouvement dès qu'un vœu a été accepté, nous défendons l'idée qu'une meilleure proposition est toujours possible tant que les nominations n'ont pas été soumises à la CCMI ou à la CCMA. Certes, cette position complique le travail de la commission, mais nous estimons que les enseignants ont droit à cette attention.

### Pour un mouvement au service des enseignants

Au début du mois de juillet 2019, une enseignante que nous appellerons madame Dubois reçoit une proposition de la CRDE pour un poste X sur lequel elle avait postulé. Ce vœu n'était pas dans ses premiers choix, mais elle accepte la proposition.

Pendant l'été, un poste Y devient vacant dans une autre école suite au départ de la titulaire. A la fin du mois d'août, personne ne se soucie de savoir si ce poste Y avait été demandé par des enseignants en amont et il est sur le point d'être attribué à un suppléant. Personne sauf le Spelc qui a vu que ce poste Y était situé bien plus haut dans la liste des vœux de madame Dubois. Celle-ci est alertée et accepte la proposition faite par la CRDE d'un poste Y situé à proximité de son domicile, juste avant la CCMI à la fin du mois d'août.